



# AIGUEZE INFO No 1

## DÉCEMBRE 2020

### Le mot du Maire

Une nouvelle équipe s'est mise en place après une longue période de confinement. Le coronavirus nous a ramené quelques siècles en arrière à l'époque des grandes épidémies. Nos temps modernes, nos inventions et progrès ont montré leurs limites. Nous sommes bien démunis face à cette pandémie qui frappe le monde. Tous les rouages de notre société sont impactés montrant la fragilité de notre civilisation et la nécessité de plus de solidarité.

Je voudrais d'abord remercier Alain Chenivresse, mon prédécesseur, qui a tout mis en œuvre pour que cette succession se passe bien. Nous nous sommes rencontrés très régulièrement pendant ces deux mois de confinement pour évoquer les dossiers d'actualité.

L'éclaircie estivale a permis à nos commerçants d'exercer leurs activités en respectant les règles de distanciation, le port du masque et l'utilisation de gel hydroalcoolique. Nous avons accordé, à titre gracieux des extensions de terrasse sur le domaine public (avec l'accord des riverains) à nos restaurateurs et cafetiers pour leur permettre de minimiser leur perte financière après deux mois de fermeture forcée. De même le droit de terrasse perçu par la mairie a été proportionnel aux mois d'ouvertures. Quant aux marchés, ils ont eu lieu à minima avec une moindre fréquentation.

Après avis des services de la préfecture, et dans le respect des mesures de protection nous avons pu organiser le salon des peintres, une course semi nocturne et les journées du patrimoine qui ont connu un franc succès, tout comme l'exposition de peinture et d'artisanat à l'ancien presbytère.

La fréquentation estivale du village a connu une nette augmentation, qui laisse augurer d'un futur prometteur, avec les mêmes problématiques auxquelles nous devons trouver des solutions, pour qu'Aiguèze reste attractif.

Aujourd'hui la deuxième vague de la COVID 19 nous frappe, si nos villages ont été épargnés ce n'est plus le cas. Il convient d'être très vigilants et d'adopter les mesures barrières pour freiner la propagation du virus et nous permettre d'envisager l'avenir plus sereinement.

L'année prochaine nous permettra, espérons le, de nous retrouver pour le traditionnel repas des aînés et les repas tirés du sac qui n'ont pu avoir lieu.

Restons optimistes dans ce contexte si particulier. Nous vous souhaitons de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.



## ***ELECTIONS MUNICIPALES 2020***



**La nouvelle équipe municipale (de gauche à droite)**



**Esteben RANC**



**Sylvain CHABOT**



**Alain NICOLET**



**Céline BRUGIER**



**Christian MARRON**



**Charles BASCLE**



**Christel SICARD**



**Françoise JADOUL, RIETJENS**



**Jean GROUWET**



**Yvette GRIMAUD,**



**Aurélien VELY**



**RETROSPECTIVE ÉTÉ 2020**



Malgré une météo incertaine et 3 gouttes vers 15 h cette première exposition a rencontrée un vif succès aussi bien chez les exposants que chez les visiteurs. **Yvette Grimaud** a organisée cette manifestation de main de maitre avec l'aide, entre autre, de Françoise, Christian et Daniel qui ont offert tout au long de la journée, le café et les viennoiseries aux exposants.



## RETROSPECTIVE ÉTÉ 2020 (suite)

ÉTÉ 2020  
5€/personne  
de 3 ans à 17 ans  
15€/famille  
+ 10€ enfants  
+ 10€ adultes réduits

**LES VISITES INSOLITES!**

#decouvronsnotrepatrimoine

PROVENCE OCCITANE

**Aiguèze**  
Jeudi 23 juillet - 18h30  
Devant le point Info à côté de la mairie

#retrouvonsnous    myprovenceoccitane    provenceoccitane.com

**KIRI GIRA!**

*« Drôles » de Visites*  
**AIGUÈZE**  
MARDI 11 AOUT 2020 – 19h00  
PLACE DU REU DE PAUME

**Une mamé, des clochers...**  
Un moment unique à partager en famille  
avec des commères truculentes  
qui n'ont pas leur langue dans leur poche...!

5 € par personne – Gratuit jusqu'à 14 ans  
RENSEIGNEMENTS : 06 12 80 07 13

26 & 27 SEPTEMBRE 2020

**Le Gard De Ferme en Ferme**

8<sup>ème</sup> édition    www.defermeenferme.com

Visites commentées gratuites!

Venez à la rencontre de nos producteurs locaux!

Plus d'infos sur : civamgard.fr et gard.fr

Rejoignez-nous sur Facebook!

Animations et démonstrations - Petite restauration à la ferme -  
Vente de produits fermiers -

Les consignes sanitaires en vigueur seront affichées à l'ocul de chaque ferme

GARD Occitanie    PAYS D'ARDECHE    AIGUÈZE    GORGES-ARDECHE    ALES    GARD    CIVAM    GARD 30 Département

**COURSE PÉDESTRE SEMI-NOCTURNE**

**18.08.20**  
À AIGUÈZE  
DÉPART 20H37  
INSCRIPTIONS SUR PLACE DÈS 19H

LAMPE MAIN FOURNIE

DISTANCE : 07.30 KMS    TARIF : 7 €

SANS CHRONO NI CLASSEMENT / PAS DE CERTIFICAT MÉDICAL

ORGANISÉ PAR CNGA - 06 86 14 26 97 - TRAIL-GORGES-ARDECHE.COM

**TRAIL** des GORGES de l'ARDECHE

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Malgré la crise sanitaire, de nombreuses manifestations ont pu se dérouler pendant ces deux mois d'été.

Elles ont remportées un vif succès. Notre commune est fière d'accueillir ces événements qui devraient avoir lieu en 2021.

MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Journées européennes du patrimoine**  
19 – 20 sept 2020

PATRIMOINE & ÉDUCATION : APPRENDRE POUR LA VIE !  
journéesdupatrimoine.fr | #JOURNÉESDUPATRIMOINE

18.00 - une journée dédiée aux scolaires

GARD Occitanie    PAYS D'ARDECHE    AIGUÈZE    GORGES-ARDECHE    ALES    GARD    CIVAM    GARD 30 Département

**J'ai œno!**

#goutonslesud

\*œnotourisme  
animations autour du vin  
et de la vigne



### RETROSPECTIVE ÉTÉ 2020



Félicitations à notre équipe de choc pour la surveillance et l'encaissement des parkings, **Vincent, Suzanne, Anaïs et Fanette**. Recettes record pour juillet et août 2020, avec 8314 véhicules, (en 2019 le nombre était de 6630). Pour les 2 mois les frais saisonniers se montent à 12 556 Euros pour 4 postes, et les recettes à 24 942 euros. Cette augmentation ne couvre pas la baisse des droits de terrasse, ni la baisse de exposants des marchés.



La propreté du village a été assurée brillamment par **Tamara** en juillet et **Thibault** pour le mois d'août.

A noter la brillante place de Lilou au championnat du monde en République Tchèque, où elle termine 11<sup>ème</sup> de sa catégorie.

**BRAVO LILOU !**



Après son titre de championne de France de Cyclocross du 11/01/2020 Lilou FABREGUE, petite fille d'Alain et Françoise Baume, a décroché le titre de **championne de France cadette de VTT** aux Menuires



### TRAVAUX DIVERS 2020



Pose de distributeurs pour sacs déjections canines



Réparations des jeux

Pose de « garages à vélos »



Réparation du panneau à Lamartine



Travaux du Cèdre, diagnostics et mise en sécurité de l'arbre avec pose d'un hauban( financé par l'Association de l'Eglise)

### Quelques réalisations de notre équipe municipale

#### Electricité :

Les appartements de la Blanchisserie ont été mis en conformité et sécurisé.

#### Voirie :

Les accotements du chemin de la Roque en descendant vers le pont de ST Martin ont été bétonnés afin d'éviter les dégradations causées par les orages

Des trous dans le chemin menant au camping ont été également bouchés

#### Logement ancienne école :

Nous avons profité du départ du locataire pour rafraîchir le logement, isoler le garage, nettoyer le terrain, sécuriser le puits

#### Ancienne bibliothèque :

Déplacement de l'évier, doublage des murs et création d'une cloison de séparation, nouvelle installation électrique, et pose d'une porte extérieure.



### Une vente de vin en 1692

Dans son histoire d'Aiguèze, rédigée à la fin des années cinquante, Paul-Jean Roux cite plusieurs ventes de vin d'Aiguèze durant le 17<sup>ème</sup> siècle. Les actes, de diverses natures, citant de pareilles ventes sont relativement rares sur Aiguèze. Ainsi, pour apporter de l'eau au moulin (si on peut dire), voici un acte de 1692, enregistré devant notaire, nous relatant une de ces transactions si importantes pour nous éclairer sur l'aspect économique d'alors.

Le vendeur était un certain Simon Escoutay, celui-ci, cultivateur à Aiguèze, possédait quelques coins de vignes dispersés sur le territoire. Ainsi le compoix de 1680 lui attribue cinq vignes de petites superficies. La première située à la Rouvière pour cinq cartières un civadier, la seconde située au même lieu pour trois cartières, la troisième à la Boucouse pour deux eyminés six civadiers, la quatrième à Font Vive pour sept cartières deux boisseaux et la plus importante à la Joanade pour cinq eyminés et quatre civadiers (soit un peu plus de 4000m<sup>2</sup> pour celle-ci). On rencontre ce Simon dans divers actes, ainsi en 1687 il est nommé « *Garde-terre* » par la communauté d'Aiguèze et Saint Martin pour une période de quinze mois. Suivant les anciennes coutumes il s'agissait là de surveiller les récoltes de tous les habitants et de verbaliser les maraudeurs ou les propriétaires de bétail occasionnant des dégâts dans les cultures.

L'acheteur, qui résidait à St Martin de la Pierre, était un certain Claude Suau. On trouve ce personnage cité à diverses reprises, il est ainsi consul de St Martin en 1685 et eut à gérer de nombreuses affaires communales. La raison de cette transaction reste inconnue, pourquoi acheter du vin à Aiguèze et non à St Martin ? Avait-on affaire à un fin connaisseur, recherchant un vin que l'on aimerait croire meilleur que celui récolté sur le Plan de Tresmaux ? Toujours est-il que celui-ci fit le déplacement à Aiguèze un après-midi du mois de janvier pour acquérir pas moins de « *huit barals de vin pur, mesure dudit lieu* ». Sachant que le baral équivalait à environ cinquante de nos litres actuels, c'est donc une transaction de près de 400 litres qui fut effectuée. Cette quantité fut négociée pour une somme de 24 livres « *en louis d'or, d'argent et autres bonne monnoyes* ». Sachant qu'un ouvrier de l'époque était payé environ 10 sols par jour, le litre de vin équivalait approximativement à une heure de travail pour celui-ci. On pourrait penser que cette quantité de vin permettait de couvrir une année de consommation familiale, mais ici rien ne l'affirme, peut-être était-elle destinée à un débit de boisson et donc revendue au détail à un tarif plus important comme cela était couramment pratiqué dans quelques cabarets improvisés.

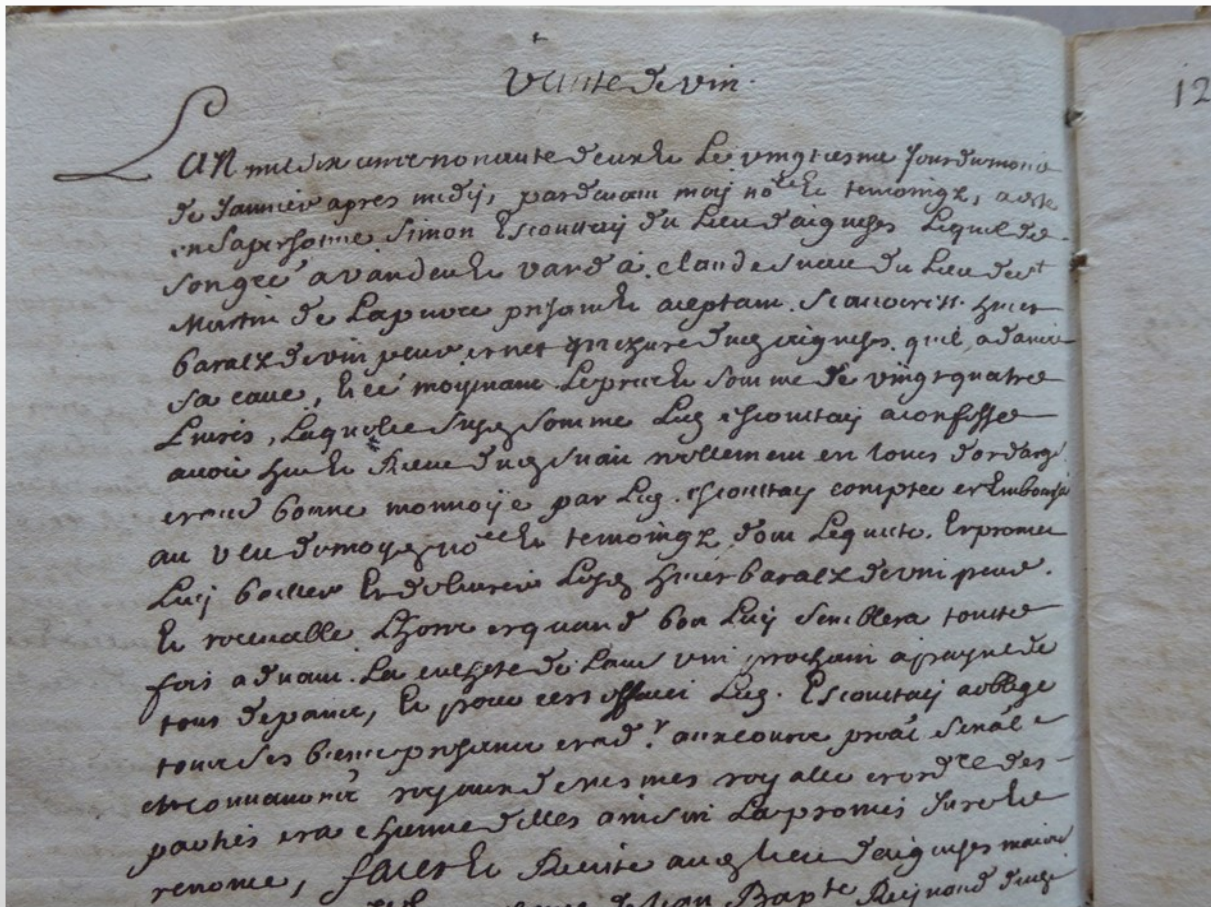
Cette somme de 24 livres n'était pas une somme nette pour le vendeur. En effet, celui-ci devait acquitter deux droits principaux en vigueur sous l'ancien régime : Le « *mesurage* » et « *l'équivalent* ». On remarque que dans l'acte de vente il est fait état d'une « *mesure dudit lieu* », cette mesure, qui était variable suivant les communautés, était affermée tous les ans à un « *moins-disant* ». Toutes transactions de marchandises sur le territoire d'Aiguèze devaient obligatoirement passer par le fermier du « *droit de mesurage* », lequel se faisait payer suivant le barème en vigueur. Le droit de l'équivalent était également affermé à divers particuliers, ce qui leur donnait droit de prélever un pourcentage sur toutes les marchandises vendues.

Voyons maintenant cet acte tel qu'il fut rédigé par Charles Durieu, notaire à Aiguèze (retranscription textuelle) : « *Vente de vin, L'an mil six cent nonante deux et le vingtiesme*

**Lou Récataïre**



## Une vente de vin en 1692(suite)



### Vente du vin à Aiguèze

20 Janvier 1692

Durieu Charles - AD30 - 2 E 46 9

« Vente de vin, L'an mil six cent nonante deux et le vingtiesme jour du mois de janvier après midy pardevant moy notaire et tesmoins, a esté en sa personne Simon Escoutay du lieu d'Aigüezes, lequel de son gré a vendeu et vand a Claude Suau du lieu de St Martin de la Pierre présent et acceptant scavoir est huict baralz de vin pur et net mezure dudit Aigüezes qu'il a dans sa cave, et ce moyennant le prix et somme de vingt quatre livres, laquelle susdite somme ledit Escoutay a confessé avoir heu et recue dudit Suau réellement en louis d'or et d'argent et autres bonnes monnoyes par ledit Escoutay comptée et emboursée au veu de moydit notaire et tesmoins dont le quitte, et promet luy bailler et délivrer lesdits huict barals de pur et recevable lhors et quand bon luy semblera, toute fois advant la culhete de l'autre vin prochain a payne de tous depans, et pour cet effaict ledit Escoutay a obligé tous ses biens presans et advenir aux cours présidial sénéchal et conventions royaux de Nismes royale et ordinaires des parties et a chescune d'elles ainsin la promis juré et renoncé, fait et récité audit lieu d'Aigüezes maison de moydit notaire en présence de Jean-Baptiste Reynaud dudit lieu et Claude Durieu fils de moydit notaire signés, parties illétrés, et moy Charles Durieu notaire royal dudit Aigüezes soubzsigné .»





## ETAT CIVIL

### ETAT CIVIL—DÉCÈS en 2020

**Louis GONSETH**, le samedi 5 décembre à l'âge de 87 ans

**Claude BOUBEL**, le samedi 14 novembre, à l'âge de 92 ans

**Jacques MEUNIER**, le vendredi 13 novembre, à l'âge de 78 ans (Fidèle correspondant de la presse)

**Jacqueline GONSETH**, le samedi 31 octobre

**Hervé VENTAJOL**, le jeudi 29 octobre, à l'âge de 79 ans

**Mme Simone BOURET** (Moune), le mardi 13 octobre, à l'âge de 69 ans

**Mme Yvette MERCIER**, le mardi 15 septembre, à l'âge de 96 ans (c'était l'épouse de Fernand Mercier)

**Mme GIORDAN**, le mercredi 29 juillet, à l'âge de 99ans (c'était la maman de Marie Agnès Bascle)

**François FRICAUD**, le lundi 20 avril, à l'âge de 66 ans

**Le Père Pierre DOMERGUE**, le lundi 13 avril, à l'âge de 85 ans





### Compte rendu du conseil municipal du jeudi 10 Juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le **vendredi 10 juillet 2020 à 18 h 30** sous la **Présidence du maire Charles Bascle**.

**Présents** Alain Nicolet, Jean Grouwet, Aurélien Vély, Christian Marron, Sylvain Chabot, Christel Sicard, Yvette Grimaud, Céline Bruguier.

**Absents** : Françoise Jadoul Rietjens, Esteben Ranc

**Procurations** : Françoise Jadoul -Rietjens donne procuration à Céline Bruguier

Esteben Ranc donne procuration à Charles Bascle

**Secrétaire de séance** : Christel Sicard

### Election des délégués Sénatoriaux et suppléants à 18 h 30

Il est procédé à l'élection du délégué et des trois suppléants

Après l'appel nominatif le maire constate que le quorum est atteint. Le Bureau est constitué

**Président** : Charles Bascle Maire

**Secrétaire** : Christel Sicard

**Assesseurs** : Alain Nicolet, Jean Grouwet, Aurélien Vély, Céline Bruguier

**Candidats délégué** : Charles Bascle , **Suppléants** Alain Nicolet, Jean Grouwet, Aurélien Vély

**Suffrages exprimés** 10 (Françoise jadoul Rietjens de nationalité Belge ne pouvant participer au scrutin)

Sont élus à l'unanimité **Délégué** : Charles Bascle, **suppléants** : Alain Nicolet, Jean Grouwet, Aurélien Vely

Le scrutin se termine à 19 h

### 1/ Décision modificative pour le paiement de la signature électronique

**Pour** : 11

**Abstentions** : 0

**Contre** : 0

Décision acceptée à l'unanimité

### 2/ Délibération pour la nomination d'un élu référent au CNAS

La commune étant adhérente au CNAS pour les agents communaux il convient de nommer un référent auprès de cet organisme.

**Candidat** : Alain Nicolet.

**Pour** : 11 voix

**Contre** : 0

**Abstentions** : 0 .

Alain Nicolet : Elu à l'unanimité 11 Voix

### 3 /Délibération pour désignation du correspondant au CAUE

Il convient de désigner un correspondant auprès du CAUE pour représenter notre commune auprès de cet organisme.

**Candidat** : Jean Grouwet

**Pour** : 11 voix

**Contre** : 0

**Abstentions** : 0

Jean Grouwet : Elu à l'unanimité 11 Voix

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30

Le Maire Charles Bascle



### Compte rendu du conseil municipal du 28 aout 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Vendredi 28 Août 2020 à 18 H sous la Présidence du maire Charles Bascle.**

**Présents** Alain Nicolet, Jean Grouwet, Aurélien Vély, Christian Marron, Esteben Ranc, Françoise Jadoul Rietjens, Yvette Grimaud, Céline Bruguier.

Absent : Christel Sicard, Sylvain Chabot

Procurations : Christel Sicard donne procuration à Yvette Grimaud

Sylvain Chabot donne procuration à Christian marron

Secrétaire de séance : Céline Bruguier

#### Délibération à prendre pour

1. fixer le montant du loyer du presbytère

Le montant du loyer pour la partie louée aux artistes peintres et sculpteurs est fixé à 450 euros par mois

Adopté à l'unanimité

2. Remise gracieuse de 150 euros sur le loyer du hangar de la Blanchisserie

Suite au confinement lié au COVID 19 il est proposé de faire une remise de 150 Euros pour le mois de juin aux locataires

Adopté à l'unanimité

3. Classement des parcelles non communales dans le domaine communal

Il s'agit de parcelles jouxtant le chemin de liaison

AB 429, 427 431, 382,425, 385, 415, 388, 414,409.

Adopté à l'unanimité

4. **PLUI** Il convient de prendre une délibération pour refuser le transfert de compétence à L'AGGLO

Adopté à l'unanimité

#### Points d'information

Château d'eau de la Roquette

Demande de devis pour la pose d'un filtre à Charbon

Remplacement d'une partie de canalisation par du tuyau inox

Distribution d'eau minérale suite à un dysfonctionnement de la pompe à Chlore

Achat d'un photomètre pour un contrôle régulier du chlore



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2020 (suite)

#### **Diagnostic et mesures de protection du Cèdre**

Suite au diagnostic fait par l'ONF il convient de prendre des mesures de protection Haubanage et taille. Le devis s'élève à : 1852 Euros 57

**Devis pour la rénovation de la salle de douche : appartement Mermet Carton** à la blanchisserie montant : 1915 Euros. Une demande d'aide sera faite par les intéressés auprès des services concernés

Demande d'une **estimation de prix des locaux de la Blanchisserie** au service des Domaines (local commerciaux et appartements)

**Etude pour la pose de panneaux photovoltaïques** sur la toiture de la blanchisserie

#### **Vidéosurveillance**

Au vu de la nécessité de revoir le système de vidéo surveillance trois devis ont été faits pour l'Eglise, le parking de la Font, le parking du 19 Mars, le parking du Belvédère et la place du jeu de paume.

Le devis s'élève à : 27979 Euros.

Les travaux seront réalisés en fonction des subventions accordées

#### **Devis pour la pose d'un horodateur au parking du 19 Mars**

Le devis s'élève à 6960 euros. La décision sera prise ultérieurement après demande de subvention.

#### **Association passe murailles**

Les travaux de réfection de la placette et des deux impasses perpendiculaire à la Grand rue sont prévus pour la fin de l'année et le début 2021, nous contacterons l'architecte des Bâtiments de France et le CAUE pour avis.

#### **Bilan de fréquentation du Parking**

Mois de Juillet : 3869 voitures

Mois d'Août (au 28) 3969 voitures

En augmentation par rapport à 2019

Les marchés : 1430 euros 20 en diminution par rapport à 2019

Droits de terrasses : 7627 Euros 31 en diminution par rapport à 2019

#### **Bilan des animations de l'été**

L'Expo des peintres a rencontré un vrai succès et sera reconduite l'an prochain à la demande des exposants

La course semi nocturne a rassemblé 97 participants sa reconduction est souhaitée

Merci à celles et ceux qui ont contribué à la réussite de ces deux animations

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h**

**Le Maire Charles Bascle**



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Mardi 29 Septembre 2020 à 18 H 30** sous la **Présidence du maire Charles Bascle**.

**Présents** Alain Nicolet, Jean Grouwet, Aurélien Vély, Christian Marron, Esteben Ranc, Françoise Jadoul Rietjens, Yvette Grimaud, Céline Bruguier.

Absent : Sylvain Chabot

Procuration : Sylvain Chabot donne procuration à Yvette Grimaud

Secrétaire de séance : Christel Sicard

#### **Délibérations à prendre pour**

1. Délibération pour l'attribution du fond de concours de l'Agglo 2018

Pour: 10 Abstention:1

2. Délibération pour l'occupation d'une parcelle communale par un apiculteur

Le principe de gratuité est adopté à l'unanimité

3 Délibération modificative convention eau adopté à l'unanimité

4 Délibération modificative du budget de la commune pour le remboursement par l'Agglo des heures effectuées par les agents communaux au service de l'eau. Ouverture d'une ligne budgétaire

Adopté à l'unanimité

#### **Points d'information**

- Le conseil valide l'achat d'un horodateur pour les parkings à l'entrée du village pour un montant de 6960 euros financé à 50% à la majorité, une abstention.

- A partir du 5 octobre remplacement pour une période d'un mois d'un agent en arrêt maladie par Mr Claude Ranchon sur un contrat de 20 heures hebdomadaires

- Devis en cours pour l'élagage des platanes et la sécurisation des pins à l'entrée du village.

Vidéo surveillance le devis s'élève à 27979,80 Euros les demandes de financements sont en cours (Etat, Région, Département)

- La dette de loyer concernant un local de la blanchisserie est en voie de règlement après consultation d'un Huissier et d'un Avocat la moitié de la dette a été payée et un échéancier mis en place avec la trésorerie. Un reliquat de dette concernant un autre locataire pour un montant de 3400 Euros a été recouvré.

- Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la blanchisserie a été abandonné au vu du manque de rentabilité.

- L'essai d'une balayeuse thermique n'a pas été concluant engin trop bruyant.

Après un essai concluant l'achat d'une balayeuse électrique est envisagé, les demandes de subventions pour un montant de 16000 Euros sont en cours.



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2020 (suite)

La fibre sera installée sur le village courant 2022.

- Point sur la création du futur PNR nous ferons en sorte d'être associés à ce projet.

- La location du presbytère est envisagée pour une durée de 6 mois aux mêmes locataires qui en ont fait la demande le prix reste à définir.

- Avis favorable à Aude Costa pour la location de la voute.

- Commission des listes électorales: Esteben Ranc a été désigné à l'unanimité comme représentant de la Mairie.

- Le changement des lampadaires par des éclairages à LED sera subventionné en partie par le **SMEG**. Il est envisagé sur une période de plusieurs années pour minorer la part communale annuelle.

- Françoise présente le projet de fleurissement du village et la demande de végétaux au département.

Yvette, Christel, Esteben et Christian participeront au Téléthon des élus organisé par l'AGGLO.

- Prochaine AG des **PBVF** du 2 au 4 Octobre.

- Opération brioches : elle se déroulera les 10 et 11 Octobre.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h**

**Le Maire Charles Bascle**



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 novembre 2020 à 18h30 sous la Présidence du maire : Charles BASCLE.  
Présents : Alain NICOLET, Jean GROUWET, Christian MARRON, Esteben RANC, Sylvain CHABOT, Françoise JA-DOUL-RIETJENS, Christel SICARD, Yvette GRIMAUD, Céline BRUGUIER.

Procuration : Aurélien Vély donne procuration à Charles Bascle

Secrétaire : Christel Sicard

La séance est ouverte à 18 h 30

Le PV du conseil du 29 SEPTEMBRE 2020 est validé à l'unanimité.

#### Délibération à prendre pour :

#### **1- Transfert de la convention d'occupation du domaine public par Bouygues au profit de la Société Phénix (antenne château d'eau)**

Le bail signé en 2019 par l'ancienne municipalité avec la société Bouygues est dénoncé par cette même entreprise au profit de la Société Phoenix France Infrastructure. Le conseil doit autoriser Bouygues Télécom à transférer à la société Phoenix France Infrastructure les droits et obligations nés de la convention, le Conseil doit approuver la conclusion d'un avenant tripartite prenant acte de cette substitution et ainsi autoriser le Maire à signer l'avenant.

Le Conseil délibère à l'unanimité.

#### **2 - Concours du receveur municipal, attribution d'indemnités pour l'aide et le conseil du percepteur.**

La commune bénéficie de l'appui et du soutien de la trésorerie de Pont St Esprit. A cet effet une indemnité de conseil est allouée aux Comptables du trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes par décision du Conseil Municipal

Le Conseil doit délibérer sur le taux d'indemnité attribué au Receveur de Pont St Esprit.

Pour Info la Commune donne une indemnité de 100 % à la perceptrice de Pont pour un montant de 300 € annuel.

Le Conseil délibère à l'unanimité

#### **3 - Prime aux agents de la commune IAT et CIA**

Une délibération en 2017 a instauré le RIFSEEP au profit des agents de la commune. Le RIFSEEP est un montant d'indemnités attribué par mois mais il est couplé avec une partie CIA attribuée en fin d'année

Les agents non concernés par le CIA gardent le bénéfice de l'IAT pour un montant annuel défini par le tableau des indemnités et primes de la Fonction publique Territoriale. (Les informations relatives au vote du RIFSEEP ont été transmises à l'ensemble du Conseil par mail avant la réunion).

Le Conseil délibère à l'unanimité pour accorder la prime de fin d'année

#### **4- Contrat EDF, renégociation des tarifs électriques pour la commune. Fin des tarifs réglementés.**

##### **Choix de l'offre et signature des contrats**

Nous sommes actuellement titulaires de contrats de fourniture d'électricité au tarif réglementé que nous devons avoir quitté pour une offre de marché avant le 31 décembre 2020 conformément à la réglementation des marchés publics. Plusieurs offres ont été demandées pour un comparatif auxquelles il faudra donner suite rapidement.

Le Conseil autorise le Maire à négocier les tarifs et à signer le contrat et les conventions minimal de six mois.



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2020 (suite)

#### **5 - Fixation des tarifs des loyers des bâtiments communaux (Presbytère, Voûte et Local école libre)**

- A l'été 2020 les différents bâtiments communaux ont été loués pour la période estivale. Il convient pour être au plus près des délégations consenties au Maire lors de son élection de lui délégué la fixation des tarifs des loyers des bâtiments communaux autres que les logements. A cet effet il nous ait demandé de délibérer sur le montant de chaque bâtiment. Presbytère, Voûte et Local de l'école libre.

Le Conseil autorise le Maire à fixer le montant mensuel comme suit : de 9 à 12 Euros le m<sup>2</sup> Pour un engagement minimal de 6 mois.

#### **6 - Dossier de demande de subvention auprès de la Région et de l'Agglomération du Gard Rhodanien pour l'acquisition de l'aspirateur (balayeuse) et de l'horodateur.**

- Suite à la décision d'acquérir l'horodateur qui sera placé au parking du 19 mars à compter d'avril 2021, la commune a demandé les Fonds de Concours 2018 de l'Agglomération du Gard Rhodanien pour un montant de 2 980 € (soit la moitié de la dépense moins le FCTVA de 16% qui nous serons remboursé en 2021)

- L'aspirateur GLUTTON (devis signé en novembre 2020) sera financé par les Fonds de concours de 2019 (3 330 €) et 2020 (2 445 €) et par la Région pour un montant de 4 950 €.

Il convient donc d'autoriser M Le Maire à faire les demandes de subventions auprès des financeurs et signer tous documents relatifs à ces subventions.

Le Conseil autorise M Le Maire à instruire les dossiers de subventions et à signer les documents.

#### **7 - Décision modificative budgétaire. Les programmes d'achat de matériel non prévus au budget doivent être inscrits à la dépense. Ainsi que les demandes de subvention inhérentes.**

- Lors du vote du Budget en 2020 par l'équipe sortante les divers achats cités ci-dessus n'ayant pas été prévus il est nécessaire de faire des ajustements sur le Budget 2020.

Les écritures seront inscrites par décisions modificatives en dépenses et en recettes afin d'équilibrer le budget.

Le Conseil délibère à l'unanimité

#### **8 Accord à donner pour la répartition des attributions de compensation de l'année 2019 de l'Agglomération du Gard Rhodanien (la commune en 2019 n'a pas délibéré c'est une obligation comptable).**

- En 2019 l'Agglomération du Gard Rhodanien a délibéré pour l'attribution de compensation reversée aux Communes de son territoire, la Commune aurait dû délibérer dans le sens où elle devait donner son accord ou non au montant attribué. Cela n'a pas été fait il faut donc à la demande du percepteur prendre la délibération qui acte le montant attribué à la Commune soit 6 990 € pour l'année à compter de 2019.

Le Conseil délibère à l'unanimité

#### **Points divers.**

- L'arrêt de travail de l'Agent technique titulaire ayant été prolongé jusqu'au 2 décembre. Vu l'accord de M RANCHON Claude pour poursuivre le remplacement un avenant a été signé par M le Maire du 15 novembre au 2 décembre





### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2020

Pour la vidéo surveillance

Les demandes de subventions auprès du Département et du FIDP (Préfecture) ainsi que de la Région pour le programme de Vidéo protection n'ont pas été retenues. En effet, cette opération ne rentre pas dans leur domaine de compétence. Il serait judicieux de présenter ce même dossier à la DETR 2021 (dossier à faire pour le 31/01/2021). La DETR est subventionnée à hauteur de 40 % de la dépense HT.

Point sur les loyers impayés

Les loyers de la Blanchisserie ont été payés pour le mois d'octobre, ainsi que la mensualité du remboursement de la dette, conformément aux dispositions prises avec la trésorerie.

#### Travaux en cours

Jean Grouwet fait le point sur les travaux en cours et réalisés.

- Chemin de la Roque, béton et pose de bordure à hauteur du feu tricolore.
- Isolation du garage logement ancienne école, modification de l'évacuation des eaux pluviales.
- Remise en service de la pompe de la fontaine St ROCH
- Mise en sécurité du Cèdre par les techniciens de l'ONF (élagage et haubanage)
- Elagage des platanes de la place du jeu de Paume, du parking du 19 Mars, et des 3 pins à l'entrée du village.

#### Location logement ancienne école

- Alain Nicolet fait le point sur les demandes reçues et les visites faites. Le montant du loyer s'élève à 600 euros hors charges

#### Association « passe muraille »

- Le responsable technique doit venir pour fixer le déroulement des chantiers à réaliser.
- Une demande a été faite à l'atelier informatique de « passe muraille » pour la réalisation d'un flyer trois volets présentant le village. la conception et la maquette sont gratuites l'impression reste à notre charge. Les commerçants seront invités à participer à cette étude.
- L'agglo nous fait part de l'annulation des animations prévues pour le téléthon.
- Les décorations de Noël seront mises en place comme chaque année en faisant appel aux bénévoles
- En remplacement du repas des aînés un colis sera remis aux personnes nées avant le 31 décembre 1954.

#### Informations sur :

- Le SCOT qui est consultable en mairie.
- La redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères à l'horizon 2023.
- Point sur la fréquentation touristique, notre office de tourisme représente 39% de la fréquentation des OT de l'AGGLO.
- Lette commune des Maires de Salazac, Saint Julien, Saint Christol, Le Garn, Laval, Aiguèze pour demander l'amélioration des connections internet et de la couverture de téléphonie mobile sur le secteur

La séance est clôturée à 20h00.

A Aiguèze, le 18 Novembre 2020

Charles BASCLE, Maire



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 Décembre **2020 à 18h30** sous la Présidence du maire : Charles BASCLE.  
Présents : Alain NICOLET, Jean GROUWET, Christian MARRON, Esteben RANC, Sylvain CHABOT, Françoise JA-DOUL-RIETJENS, Christel SICARD, Yvette GRIMAUD, Céline BRUGUIER.

Procuration : Aurélien Vély donne procuration à Charles Bascle

Secrétaire : Christel Sicard

La séance est ouverte à 18 h 30

Le PV du conseil du 28 Novembre 2020 est validé à l'unanimité.

#### **Délibération à prendre pour :**

1- Vote des 25 % à évoqué au conseil de novembre est à prendre au conseil de décembre pour rajuster les comptes.

Délibération prise à l'unanimité

2 - Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 fêtes et cérémonies

Prise en charge des dépenses: biens, objets, services, et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies (repas des aînés, colis, apéritifs pour les diverses cérémonies, fleurs etc...)

Délibération prise à l'unanimité

#### **3- D M Convention de gestion de l'eau**

Vu la mise à disposition du personnel de la commune au service de l'eau il est nécessaire de faire les écritures comptables afin de se faire rembourser la somme de 6 700 € par l'agglo.

Délibération prise à l'unanimité

4 -- Signature avenant convention 2021 de gestion de l'eau auprès de l'Agglo et délibération autorisant le Maire à signer.

Délibération prise à l'unanimité

5- Délibération en non-valeur pour les dettes anciennes d'un montant de 1 206.66 € (OM et eau de Fabre Thierry, Eau de Privat).

Afin que ces dettes ne ressortent pas chaque année en impayés, le trésorier nous demande une écriture comptable qui n'annule pas la dette mais qui la sort de nos comptes.

Délibération prise à l'unanimité

#### **Informations**

- AFSEP (Sclérose en plaques) demande de subvention .Cette demande de subvention ne sera pas accordée.

#### **-Armement du Garde Champêtre.**

Fred Gouel ayant fait une demande d'armement à la mairie de Saint martin, il convient de réfléchir, pour des questions de pratique à l'extension du port d'arme sur notre commune. Dans le cas contraire Fred Gouel devra déposer son armement en mairie de St martin avant toute intervention sur notre commune. Le conseil décide de demander plus d'informations auprès du Maire de Saint martin et des autorités compétentes.



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2020 (suite)

- Demande de parrainage pour l'élection présidentielle de madame Nathalie Arthaud Lutte Ouvrière
- Le service environnement de la DDTM (Direction Départementale des territoires et de la Mer) propose aide et conseil pour la transition écologique.

- Chambre des métiers et de l'Artisanat : du Gard information pour le consommateur Gard [www.consommons-gardois.fr](http://www.consommons-gardois.fr)

- Demande de classement du Cèdre auprès de l'association arbres remarquables.

<https://www.arbres.org/les-identifier.htm>

- Nouveau locataire à l'école

#### Travaux :

- Réparation des jeux d'enfants filet et balançoire
- **Logement école** : isolation du garage, nettoyage de la cour et mise en sécurité du puits, pose d'un radiateur, et peinture salle de bain.
- Finition du seuil de porte ancienne bibliothèque.

**Distribution des colis de Noël** : le traditionnel repas des aînés n'ayant pu avoir lieu, un colis sera distribué.

**Décoration du village.** Merci à celles et ceux qui y ont participé .Un merci particulier à l'entreprise Payelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 40.

A Aiguèze, le 14 Décembre 2020

Charles BASCLE, Maire



## **INFORMATION FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2020**

Suite au transfert de la compétence eau et assainissement à l'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

au 1<sup>er</sup> janvier 2020, votre facturation va se voir impacter de la TVA.

Soit un taux de 5.5 % pour l'eau et 10 % pour l'assainissement.

**De plus les services de l'Agglomération nous demandent de faire deux factures :**

- 1 facture pour la partie eau
- 1 facture pour la partie assainissement

Ces deux factures peuvent arriver séparément dans 2 enveloppes.

Merci de faire attention aux montants et aux numéros de factures qui ne seront pas les mêmes. Je suis à votre disposition si besoin en mairie tous les matins.

## **NOUVEAU MOYEN DE PAIEMENT FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Les avis des sommes à payer pour la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour le recouvrement des **redevances d'eau et d'assainissement mentionnent**, parmi les moyens de règlement offerts aux usagers, **le paiement par Internet** : il s'agit de la solution TIPI (**dénommée maintenant PAYFIP**) accessible à l'adresse [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

**Moyen de paiement sécurisé**, simple et rapide, disponible 24h/24 et 7j/7, il permet à l'utilisateur de faire l'économie des frais d'affranchissement d'un règlement par chèque et de disposer immédiatement de la confirmation de son paiement.



# AVIS ADMINISTRATIFS



Gestionnaire : Aigüeze Et Ecarts

Réseau : Aigüeze (030000008)



## Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité



### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS du Gard



### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 4  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Eau de bonne qualité bactériologique.

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 5 mg/L  
Concentration maximale : 6 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.  
Paramètres non mesurés sur la période.

Somme des concentrations en pesticides :  
Non mesurée sur la période

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
Paramètre non mesuré sur la période.

Concentration moyenne : Non mesurée sur la période  
Concentration maximale : Non mesurée sur la période

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).  
Eau très dure.

Concentration moyenne : 34,3 °f  
Concentration maximale : 34,3 °f



# AVIS ADMINISTRATIFS



Gestionnaire : Aiguze Et Ecarts  
Réseau : La Roquette (030000009)



## Conclusion sanitaire



Eau de bonne qualité bactériologique. Eau présentant une teneur en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieure à la valeur sanitaire. Cette eau peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des mesures doivent être prises pour que la limite de qualité soit respectée. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des canalisations des réseaux publics ou internes. Dans ce cas celles-ci doivent être remplacées.



### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS du Gard



### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Nombre de contrôles : 5  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0  
Eau de bonne qualité bactériologique.

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Concentration moyenne : 11 mg/L  
Concentration maximale : 12 mg/L  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Somme des concentrations en pesticides : 0,42 µg/L  
Sur la période, au moins un prélèvement a dépassé pour un ou plusieurs paramètres la concentration de 0.1 µg/L.

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

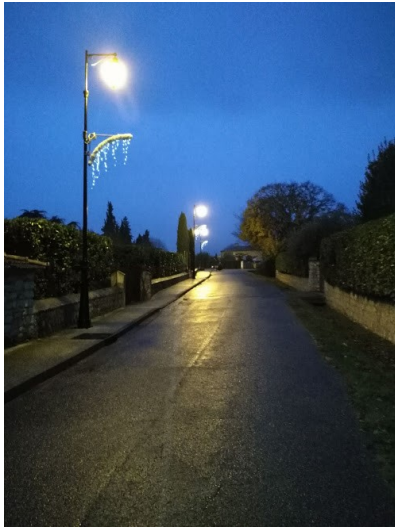
Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. Concentration moyenne : Paramètre non détecté  
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme. Concentration maximale : Paramètre non détecté

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Concentration moyenne : 28,7 °f  
Eau dure. Concentration maximale : 28,8 °f



## PHOTOS DIVERSES



# AGENDA PRÉVISIONNEL ET PROVISOIRE 2021

